



CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAITS DE COMPTE RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX

Les comptes rendus complets, sont disponibles sur le site www.bois-heroult.fr

Séance du 21 octobre 2016

DÉLIBÉRATION N°2016/041

Label TEPCV

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Monsieur Yves TROLET, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents est favorable pour continuer la démarche de demande de label TEPCV et autorise Monsieur le Maire à faire la demande de label auprès des autorités concernées. Monsieur Yves TROLET et Monsieur Hubert LESEIGNEUR sont mandatés pour réunir les agriculteurs afin de recueillir leur avis sur l'action proposée. Le Conseil Municipal souhaite que la population soit associée à ce projet.

DÉLIBÉRATION N°2016/039

Aménagement accès handicapés

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet établi par la SARL « Châteaux paysages » de Bosc-le-Hard, concernant l'aménagement de l'entrée de la mairie et de la salle du préau. [...]

Il donne son accord sur l'estimation des travaux qui s'élève à la somme de 7 600,84 € TTC, et sollicite une subvention auprès de la préfecture du Département.

Séance du 27 mai 2016

DÉLIBÉRATION N°2016/026

Révision du PLU

Le Conseil Municipal, soucieux de suivre l'évolution et le développement de sa commune, après en avoir délibéré, décide de prendre acte de l'opportunité et de l'intérêt pour la commune d'engager une procédure de révision par modalité simplifiée du Plan Local d'urbanisme et de préciser ses objectifs comme suit : adaptation des limites des zones Ua et Ub ; extension partielle de la zone Nh du château ; réduction des EBC autour du bâtiment du château et autour de la zone

Ub partie Ouest ; création d'un emplacement réservé au Mont Rouvel ; [reformulation] des articles 1 et 2 des zones N et A.

[Il décide également] d'ouvrir la concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, selon les modalités définies ci-après : affichage en mairie ; mise à disposition du dossier et d'un registre d'observations ; parution dans le bulletin municipal ; information publique générale.

[Il charge] le bureau d'études compétent [de] réaliser cette révision par modalité simplifiée du PLU, de tirer le bilan de la concertation et de la clôturer, préalablement à l'enquête publique.

DÉLIBÉRATION N°2016/028

Révision du PLU

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de prescrire la révision du PLU sur l'ensemble du territoire communal, conformément aux dispositions des articles L.153-1 et L.153-8 du code de l'urbanisme.

[Il décide également] de préciser les objectifs de la commune comme suit, conformément à l'article L.153-11 du code de l'urbanisme :

- préserver le caractère rural de la commune ; permettre un développement démographique et urbain modéré [prenant] en compte les équipements existants ;
- assurer la qualité architecturale des futures constructions qui respecte le cadre existant ;
- trouver un équilibre entre le développement urbain, la protection des espaces affectés aux activités agricoles et le respect de l'environnement ;
- réfléchir à l'avenir des équipements communaux, à la circulation, aux stationnements, à l'aménagement des espaces publics ;
- identifier, protéger et mettre en valeur son patrimoine architectural et historique, naturel et paysager ;
- permettre le maintien et le développement des activités économiques, touristiques, culturelles et de loisirs ;

- préserver et mettre en valeur ses espaces naturels sensibles, ses espaces boisés, ses paysages et cônes de vue existants, ses chemins et sentes ;

- prendre en compte les risques naturels tels que le ruissellement et les cavités souterraines.



AGENDA

Agenda du Maire

29 septembre 2016 : Lancement Mission Attractivité Normandie (Opéra de Rouen - Normandie)

12 octobre 2016 : Conseil Communautaire (CCME) à La Rue Saint-Pierre

17 octobre 2016 : Conseil Administration Opéra de Rouen Normandie

21 octobre 2016 : Permanence municipale et Régionale en Mairie puis Conseil Municipal

21 novembre 2016 : Plénière du Conseil Régional (Caen)

2 décembre 2016 : Signature Convention Leader du Pays entre Seine et Bray (2014-2020) à Mesnières-en-Bray

7 décembre 2016 : Anniversaire de la CCME

12 décembre 2016 : Comité de Pilotage Communauté de Communes en vue fusion Conseil Administration Opéra de Rouen- Normandie Manifestations à l'occasion du bilan de la 1^{ère} année de Mandat de la majorité au Conseil Régional (Caen)

14 décembre 2016 : Dernier Conseil Communautaire de la CCME (Buchy)

16 décembre 2016 : Conseil Municipal

Les 2, 17, 21 et 23 janvier 2017 : Comités de pilotage Nouvelle COMCOM « Inter-Caux-Vexin » à Quincampoix, Buchy, Montville et à nouveau Quincampoix

6 janvier 2017 : Conseil Administration du Fonds régional d'art contemporain

24 janvier 2017 : Vœux du Canton de Mesnil-Esnard (Catenay)

26 janvier 2017 : Conseil communautaire d'installation de Nouvelle COMCOM « Inter-Caux-Vexin » (Buchy)

6 février 2017 : Plénière du Conseil Régional (Caen).

INFORMATIONS GÉNÉRALES

TÉLÉPHONES UTILES

- Pompiers : 18
- SAMU : 15
- Police : 17
- Ambulance M. Mme ELIE : 02 35 34 43 79
- Centre anti-poisons : 02 35 88 44 00
- Médecins
 - P. Duret : 02 35 34 09 36
 - M-C. Monnoye : 02 35 34 09 36
 - Mmes Natis et Lebourg : 02 35 34 41 41
- Vétérinaires
 - F. Thomas : 02 35 34 40 06
 - W. Addey : 02 35 34 40 06
 - V. Lamoine : 02 35 34 40 06
- Pharmacie : A. Herrou : 02 35 34 40 41
- CMS 316 - Le Clos de l'Eglise : 02 35 34 31 06

- Assistantes Sociales : Mme Lemoine, Mme Lateurtre, Mme Denibas
- Consultation nourrisson : Dr Maurey
- Conseillère en économie sociale et familiale : Mme Cantrel
- Conseillère ESF-APA : Mlle Parisy
- Banque alimentaire : distribution de colis. Dépôt des demandes en Mairie. Ancien Centre de Secours, Mme Robinet, 1 jeudi sur 2 de 16h à 16h30.
- Service de car - VEOLIA : plusieurs allers-retours par jour Buchy - Rouen (A/R : 4 €).
- Location de salle (Commune uniquement) Mme Ouvril : 06 08 16 38 73

- ADMR (Association d'aide aux personnes âgées) Mme Soulas, Présidente : 02 35 34 93 91
 - Lundi : 9h30 à 13h30 et 14h à 17h
 - Mardi : 13h30 à 18h
 - Mercredi : 9h à 12h30 et 13h à 16h30
 - Jeudi : 10h à 12h
 - Vendredi : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 18h
- OUVERTURE DE LA MAIRIE :
 - Mardi et vendredi 9h30 à 12h et 14h à 18h30
- PERMANENCE DES ADJOINTS :
 - Mardi : 14h à 16h
- PERMANENCE DU MAIRE :
 - Samedi matin et dernier vendredi après-midi du mois, sur rendez-vous
 - Tél. : 02 35 34 44 37 - Fax. : 02 35 34 29 47
 - E-mail : mairie.boisheroult@wanadoo.fr